



**Grazacoises, Grazacois,
Bien chers(es) Amis(es),**

Tout au long de cette épreuve que nous vivons collectivement, les élus de Grazac vous emmèneront informations importantes ou plus légères, par voie de bulletin comme celui-ci.

Je souhaite seulement que nous sortions tous indemnes de cette période, si nous respectons tous les consignes de confinement et les règles sanitaires de sécurité.



Aujourd'hui, je tenais à vous informer de la mise en place d'un moyen de communication qui va venir compléter le « DICRIM » de GRAZAC (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs – document officiel).

: INFO-FLASH : De quoi s'agit-il, à quoi ça peut servir, de quoi a-t-on besoin, comment faire ?

Depuis quelques années, nous nous demandions comment vous transférer des informations de premier ordre pour votre sécurité... et au moindre coût pour la collectivité. En effet il existe bien des services d'information rapide permettant une indication de prévention urgente et de masse ... mais à quel coût... inabordable pour les petites communes. Pourtant les informations d'alerte déjà émises par les services de l'Etat vers les Mairies, doivent pouvoir vous parvenir... mais, faute de moyens, jusqu'à présent nous ne pouvions les diffuser dans l'instantané ...

Aujourd'hui cela devient « enfin » possible...

Des développeurs ont créé une application adaptée et gratuite pour les communes de moins de 1000 habitants, tout en préservant la sécurité de chacun... c'est ce que nous allons tenter de mettre en place, mais votre concours est indispensable. Seule la participation du plus grand nombre pourra rendre ce système communiquant utile et efficace.

Cette application « libre », publique et gratuite, sans publicité, en lien permanent avec toutes les administrations et services publics sera notre lien communiquant... nous rejoindrons ainsi les collectivités qui s'en servent déjà pour transmettre des informations importantes à tous les « abonnés » d'un même territoire, d'une même commune.

Ainsi vous pourrez être prévenus des niveaux d'alerte météorologique (orages violents, coups de vents, inondation...), environnementaux (pollution, voire risques géologiques...) mais encore de risques immédiats... et prendre vos dispositions pour protéger vos biens, vos proches et vous-même.

Vous l'aurez compris, vous en équiper nous permettra de mieux vous tenir informés des situations particulières à risques majeurs... mais, au-delà, vous permettra de nous signaler ici un arbre couché, là un dépôt sauvage... là une personne en danger... ce pourra être un échange de données rendant encore plus efficace l'intervention publique.

Alors, bien sûr, il y a les férus du numérique qui vont se débrouiller... mais je sais que pour certains, j'évoque là un sujet de l'ordre de « l'incompréhensible », ou encore un terme « exotique » qui peut les rebuter...

Justement en ces temps de confinement forcé, peut-être que l'entraide familiale, voire un coup de fil à la Mairie pour un RDV téléphonique pour se faire aider... et pour la grande majorité vous y arriverez...

Mais encore dans la limite d'un équipement minimum dirons certains... et là, **justement parce qu'il s'agit de communication de « grande échelle », parce que nous avons tous droit à la sécurité, aux informations principales qui nous concernent là où nous vivons, nous devons pouvoir tous y accéder, et plusieurs solutions sont possibles : - Le téléphone fixe – le téléphone sur « box » - Internet – les portables, smartphones et autres... Donc, tous concernés.**

Je ne vais pas ici, dans cet édito, vous expliquer la mise en service de cette application, vous trouverez dans les pages qui suivent un « tuto » et note explicative de vulgarisation et dont la mise en œuvre a été préparée et élaborée par mon adjoint Jean-Luc LORRAIN avec le concours des développeurs afin que chacun y trouve les explications qui puissent répondre à ses attentes... à ses questionnements.

Mais surtout, si vous n'y arrivez pas, n'hésitez pas à prendre RDV avec le secrétariat de la Mairie qui vous réservera un RDV téléphonique avec Jean-Luc ; c'est à la portée et au service de tous.

Avec mes Sincères Salutations à tous... Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire.
Michel ZDAN



« INFO-FLASH » est un système d'information et d'alerte local (SIAL) piloté par les Mairies et interconnecté aux collectivités territoriales et aux services de l'Etat.

Les informations et alertes peuvent être envoyées au travers de plusieurs canaux de communication combinables tels que des appels téléphoniques automatisés, des SMS et des notifications.

Les messages sont publiés immédiatement dans de multiples médias comme Facebook, Twitter, Google actualités...



UN SERVICE LOCAL D'UTILITÉ PUBLIQUE

Mutualiser l'information locale de plusieurs sources officielles dans un canal de communication commun permet à la population de mieux s'organiser, mieux réagir voir mieux se protéger. C'est le caractère local et officiel de l'information, diffusée en temps réel, qui déclenche dans la population un intérêt personnel.

CRÉER UN LIEN AVEC LA POPULATION

Pilotée par les Mairies « Info-Flash » anime la vie locale et permet les collectivités territoriales et les services de l'Etat de garder un lien avec la population.

UNE SOLUTION RAPIDE, ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Info-Flash diffuse les informations en temps réel et permet d'intégrer aux messages des images, des vidéos et des documents au format PDF. C'est une solution financièrement peu couteuse pour les collectivités locales et gratuite pour les utilisateurs.



Une solution multicanal pour atteindre une plus large population



NOTIFICATIONS (SMARTPHONES & TABLETTES)

Les Notifications Smartphones & Tablettes sont diffusées via une application mobile, un moyen d'information rapide, économique et écologique pour une utilisation quotidienne.



NOTIFICATIONS (PC)

Les notifications PC sont diffusées directement sur les ordinateurs de bureau, un moyen d'information rapide qui permet d'alerter en temps réel un grand nombre de personnes pendant les heures de travail.



MESSAGES TEXTES (SMS)

Le SMS est souvent le moyen d'alerte privilégié car il permet de délivrer un message court, clair et précis.



APPEL TELEPHONIQUE AUTOMATISE

Le message vocal permet d'atteindre un plus grand nombre de personnes en cas d'urgence, notamment ceux n'ayant pas la possibilité de recevoir des SMS.



INFORMATION PUBLIÉES DANS MULTIPLES MÉDIAS EN TEMPS RÉEL.

Toutes les informations diffusées sont immédiatement publiées dans les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter ou dans des médias tels que Google actualités.



Participation Citoyenne



FAIRE REMONTER L'INFORMATION

La remontée d'informations permet aux administrés de signaler directement à l'autorité locale, un danger, une dégradation ou un dysfonctionnement.

Des fonctionnalités uniques

INTERCONNECTÉ

Collectivités locales et services de l'État informent et alertent localement sur un même canal de communication.

PROGRAMMABLE

Les messages peuvent être programmés pour un envoi différé dans le temps.

MULTI-UTILISATEURS

Chaque organisme peut donner des droits à un service pour communiquer dans une catégorie précise.

MULTI-CANNAUX

Chaque information peut utiliser un ou plusieurs canaux en fonction de l'importance ou l'urgence.

MULTI-DIFFUSION

Chaque information est diffusée dans les principaux réseaux sociaux et médias locaux.

FLEXIBILITÉ

Info-Flash est accessible 24h/24h et 7j/7j sur des multiples supports et intègre

ETAPE APRES ETAPE :

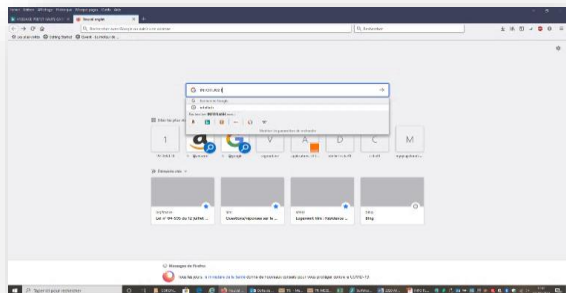
Je n'ai pas d'ordinateur, j'appelle le secrétariat de Mairie : 05.61.08.42.39 et je prends RDV avec M. LORRAIN...

J'ai un ordinateur, ou un smartphone.... Une tablette...

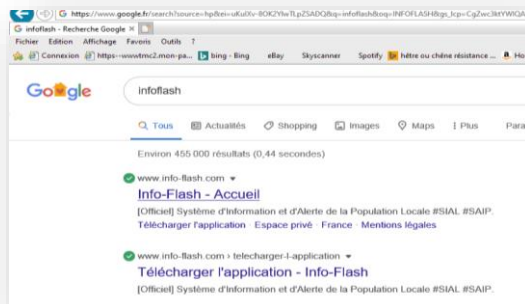
-J'accède au navigateur de mon choix : - Google, Firefox...

-Je tape dans la barre de recherche INFOFLASH

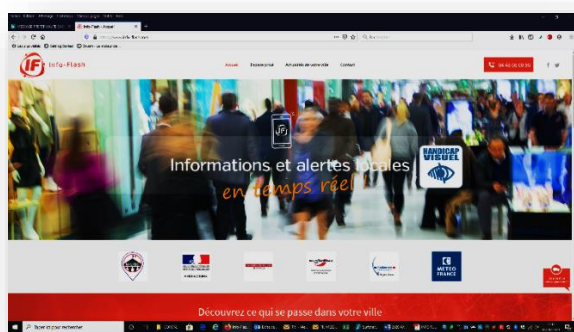
Et je lance la recherche :



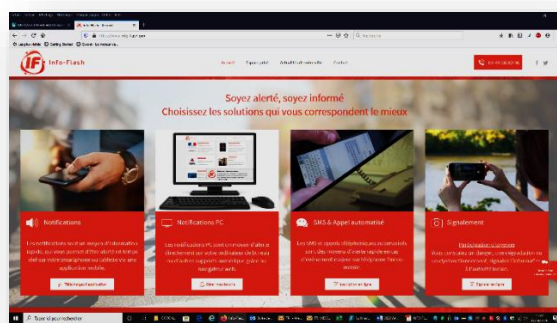
La fenêtre ci-dessous apparaît :



Je sélectionne Info-Flash – accueil, et s'affiche :



je descends avec la souris ou la barre latérale :

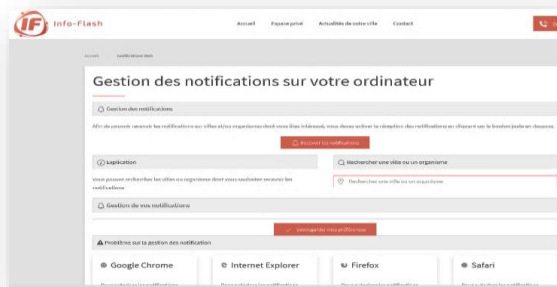
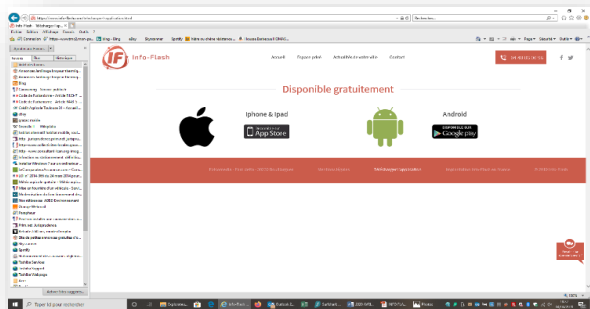


Je choisis l'application à télécharger ...

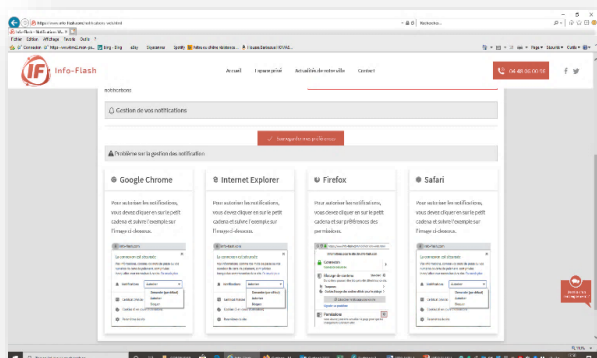
Si c'est pour un smartphone, on se laisse guider... :

pour un PC... il faut accéder à l'étape suivante :

« Gestion des notifications sur votre ordinateur »



Et descendre au réglage des « notifications » suivant le navigateur utilisé... :



Ça fonctionne ?...

- OUI !
 - ▶ alors vous pouvez commencer à aller consulter ce qu'il se passe dans la commune...et au-delà... et vous enregistrez pour recevoir les alertes... et en émettre au besoin.
- NON
 - ▶ pas de panique... ou je sais communiquer avec le « tchat » disponible au coin de l'écran... ou il me reste à appeler M. LORRAIN...

Soyons confiants, nous allons tous y arriver et ainsi créer notre interconnexion « sécuritaire » de prévention...

LES SERVICES « SECRETARIAT DE MAIRIE » :

Le secrétariat général est fermé au public, toutefois vous pouvez toujours le joindre au téléphone pour tous renseignements :

- Démarches à effectuer...
- Instructions en cours
- Demandes administratives ...

Tous les matins des :- lundi, mardi, jeudi et vendredi
au 05 61 08 42 39

La secrétaire de Mairie, Mme Sandrine Darolles, vous répondra, vous dirigera, voire vous donnera RDV téléphonique avec M. Le Maire ou un de ses adjoints...

Vous pouvez aussi communiquer par mails à mairiegrazac31@wanadoo.fr, ils sont consultés régulièrement et une réponse rapide sera faite...

LES SERVICES « TECHNIQUES DE MAIRIE » :

Les employés techniques ont été placés à mi-temps afin qu'ils n'aient pas, volontairement ou involontairement, à travailler à proximité l'un de l'autre ...

Leur salaire est maintenu.

En outre, l'occupation des espaces publics et salles est aujourd'hui réduite au strict minimum car répondant aux impératifs des consignes de prévention, de sécurité publique et confinement...

De fait leur présence limitée répond aux impératifs du moment : - entretien des voiries, signalisations et marquages au sol – Entretien des espaces verts – et interventions urgentes...

Mais aussi maintien en état du matériel et outils...

LES SERVICES « SCOLAIRES » :

Rappel des termes du décret et circulaire en vigueur :

CONSIDÉRANT que les jeunes porteurs du virus ne présentent pas toujours les symptômes de la maladie alors même qu'ils l'ont contractée ; que les enfants sont moins à même de respecter les consignes et gestes barrières indispensables au ralentissement de la propagation du virus ; qu'il y a lieu de préciser le champ de la suspension de leur accueil en ce qui concerne les maisons d'assistants maternels; que, d'autre part, les jeunes adultes fréquentant les établissements d'enseignement supérieur sont exposés à une large diffusion du virus, compte tenu du temps de présence dans les établissements et l'impossibilité de garantir le respect des distances nécessaires ; qu'il y a lieu en conséquence de suspendre l'accueil dans les établissements concernés ; que toutefois, afin d'assurer la disponibilité des personnels nécessaires à la gestion de la crise sanitaire, il y a lieu de maintenir un accueil des enfants de moins de 16 ans ;

C'est pourquoi tous les services ont été réorganisés en ce sens. Pour le primaire, et dont les établissements et personnels affectés sont gérés par le « Syndicat des coteaux », le service minimum a été regroupé sur Mauressac afin de faciliter le sens « pendulaire » majoritaire vers le lieu de travail (Métropole) des personnes réquisitionnées.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le vendredi 3 avril 2020

Interdiction des départs en vacances pendant le confinement

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, rappelle que le début des vacances scolaires pour la zone C, le vendredi 3 avril au soir, n'autorise pas nos concitoyens à se déplacer sur le territoire national. Les mesures de confinement au domicile choisi se poursuivent y compris pendant les vacances scolaires et les déplacements vers une résidence de vacances sont interdits.

Les forces de l'ordre de la Haute-Garonne, gendarmerie nationale et police nationale, sont mobilisées pour faire respecter ces consignes : des contrôles renforcés sont programmés sur l'ensemble des routes du département ainsi que dans les gares pour éviter ces déplacements et procéder à la verbalisation systématique des contrevenants.

Le préfet rappelle une nouvelle fois à chacun ses responsabilités alors même que les prévisions météorologiques des prochains jours semblent clémentes. « Il est absolument indispensable que nos concitoyens restent chez eux et limitent au strict minimum leurs déplacements autorisés. Le virus circule activement en Haute-Garonne et la seule protection contre sa dissémination est le respect des règles de confinement. ».

Le confinement n'est pas terminé

LES SERVICES « RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES CONTINUENT »... :



Que faire des protections ? contre le Coronavirus ?

Jetez



mouchoirs



masques



gants



dans 2 sacs hermétiques à déposer dans le bac couvercle couleur vert (ou marron)

imprimé sur du papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

explications au verso >

+ d'infos :  @dechetsCCLA www.cc-bassinauterivain.fr

LES TRAVAUX PUBLICS (RÉSEAUX...) :

Tous les travaux ont été mis en suspens jusqu'à nouvel ordre. En effet, la plupart des interventions s'exécutent à 2 personnes côte à côte... ce qui ne répond pas aux consignes de prévention... et peut mettre en danger les exécutants...

Sur Grazac sont donc principalement concernés :

- L'enfouissement des réseaux électriques à « Bernadou » et « Le Bézinat »
- Les travaux d'assainissement Tr3 comprenant « Rte de Caujac », « Bagnos bas » et la liaison entre ces 2 secteurs,

Mais aussi, le renforcement de la conduite d'eau qui devrait se réaliser conjointement avec l'assainissement.

Toutefois, les besoins urgents de réparation de réseaux ne nécessitant pas de binômes... (eau, assainissement, électricité, téléphonie) sont maintenus ainsi que les interventions d'installation...

Aide à la personne – S.I.A.S.C Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Cintegabelle (SIASC) est un établissement public qui propose d'apporter l'aide aux personnes âgées ou handicapées bénéficiant de l'APA ou d'un accord de la caisse.

C'est un service PRESTATAIRE. Ces prestations sont valables également pour les retours d'hospitalisation, sortie de maternité, etc. Le service s'est doté de deux véhicules pour vous accompagner dont un équipé pour transporter les personnes en situation de handicap avec fauteuil.

Le SIASC intervient sur les communes de : Cintegabelle, Gaillac-Toulza, Marliac, Caujac, Grazac, Esperce.

Les prestations : L'entretien courant du logement - L'aide aux repas - L'aide partielle à la toilette - L'aide aux tâches ménagères - L'aide à la mobilité L'accompagnement aux courses, marché, démarches administratives.

Ouverture au public : - Du lundi au vendredi de 8H45 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Fermé : le mardi après-midi et le jeudi toute la journée

4 rue de la République à CINTEGABELLE

- Téléphone : 05.61.08.85.69 - Télécopie : 05.34.48.08.93 - siasc@cintegabelle.org

NE RESTEZ PAS SEUL(E)...

L'application des mesures de confinement, la fermeture des écoles et services de garde ou de loisirs réservés aux personnes réquisitionnées, les mesures de distanciation sociale, le mode d'accès aux surfaces commerciales très parcimonieux... autant d'éléments restrictifs qui viennent « compliquer » le fonctionnement du SIASC qui a dû s'adapter. De fait ce n'est plus qu'une visite par semaine possible auprès des ayants droits et usagers dans le besoin... et encore merci aux quelques désistements d'usagers faisant preuve de « citoyenneté » en faveur des plus nécessiteux...

Pour autant, ne vous isolez pas, au moindre besoin de première nécessité, ou d'urgence, appelez le secrétariat de Mairie : courses alimentaires, médecin, pharmacie... Un Elu, ou une structure répondront présent.

Nous ne le répèterons jamais assez : ne vous isolez pas !!! Nous sommes là.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique

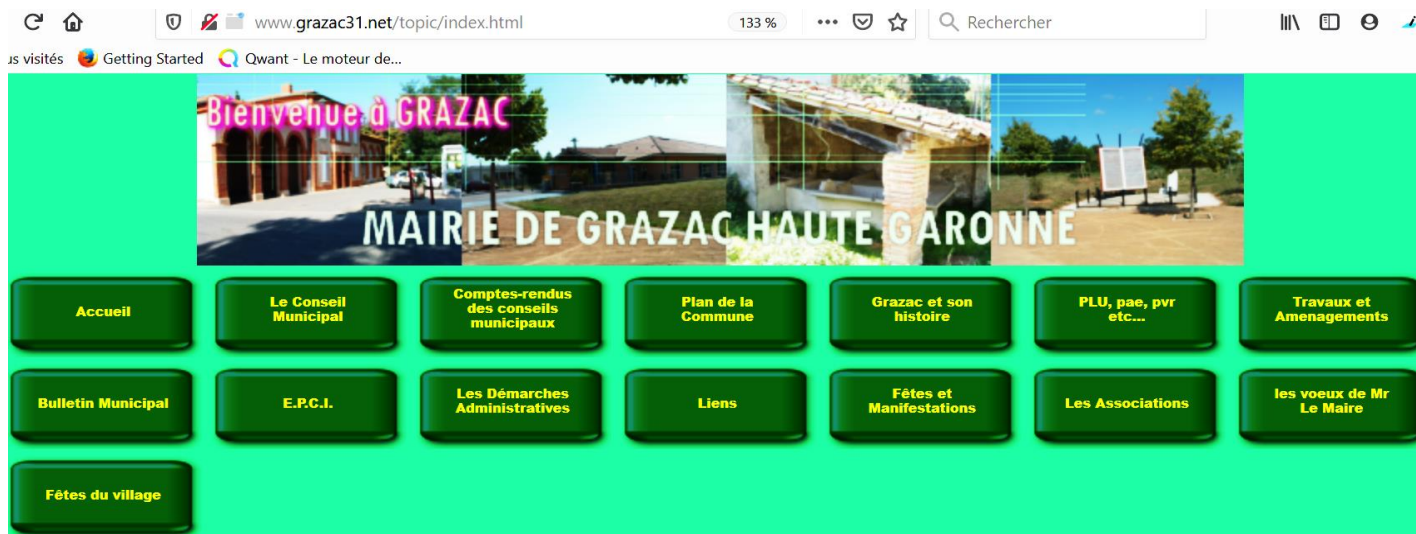


Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Avez-vous visité le site de votre commune ?... c'est simple, c'est utile, c'est à jour... alors qu'attendez-vous ?

L'adresse ? ... www.grazac31.net ... bonne visite, et en attendant quelques captures d'écran....

La page d'accueil... ↘



... tout sur le COVID 19... et quelques modèles d'attestations prêts à être imprimés... ↘

"COVID_19" SUITE AUX ANNONCES DE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

[Arretés complémentaires mesures gouvernementales](#)

Veillez trouver ci-joint le modèle d'"Attestation de déplacement dérogatoire" nécessaire à la bonne application des mesures de restriction annoncées par le président de la République. A télécharger sur le lien ci-dessous.

[Attestation professionnelle](#)

[Arrêté 28 mars infections transmissibles - opérations funéraires](#)

[Décret 28 mars complétant décret 23 mars](#)

... LA RENOVATION ET RESTAURATION DE LA SALLE DU CONSEIL ET CEREMONIES... ↘

Rénovation de la salle du conseil

Pendant les vacances de fin d'année, les employés municipaux avec l'aide de quelques Elus, ont rénové la salle du conseil, qui sert également aux cérémonies de mariages, de baptêmes civil et pacs etc.. L'éclairage a été remplacé par des dalles à LED, et des spots à LED également éclairent les tableaux collés sur les murs. Nul doute qu'il sera bien plus agréable de tenir des conseils et faire des cérémonies dans cette salle ainsi rénovée. Merci aux employés pour leur dévouement pour la commune.



... la remise des « livrets roses »... une petite cérémonie toute en « douceur(s) »... ↘

Remise du livre de naissance 1er Février 2020

Ce Samedi 1er Février, M. le Maire et son équipe remettaient le livre de naissance aux enfants nés en 2019. Ce sont six filles et un garçon à avoir "renforcé" la population Grazaçoise. En leur souhaitant la bienvenue, [Voir la suite...](#)



... et bien sûr quelques beaux et bons souvenirs s'en suivirent... photos à l'appui ... ↘



Ce Samedi 1er Février, M. le Maire et son équipe remettaient le livre de naissance aux enfants nés en 2019. Ce sont six filles et un garçon à avoir "renforcé" la population Grazacoise. En leur souhaitant la bienvenue, M. Le Maire félicitait les parents pour le dynamisme que ces naissances apportaient à notre village. En cette année de recensement, nul doute que la population de Grazac va fortement augmenter. Merci aux familles d'avoir répondu à ce moment de convivialité, qui se terminait par le verre de l'amitié....



SITUATIONS PARTICULIERES ET REGLES COMMUNES ... ENCORE ++ CITOYENS++!

Brûlage de déchets verts et règles de voisinage



Avril 2020

Il est interdit de brûler des déchets verts.

Cette interdiction est édictée pour plusieurs raisons :

- dans une optique de santé publique d'une part, puisque cette pratique pose des problèmes notables en matière sanitaire, puisque la combustion de végétaux émet des polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérigènes ;
- dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets verts pouvant entraîner des risques d'incendie.

Plutôt que de brûler les déchets verts, les autorités préconisent leur compostage ou leur collecte en déchèterie.

OUAI MAIS LA DECHETTERIE EST FERMEE !!!



SUFFIT D'ATTENDRE...
COMME TOUT LE MONDE...



Maire et action en justice

Il incombe au maire de faire respecter l'interdiction de brûler des déchets verts par des particuliers. Ce devoir entre dans le cadre de ses pouvoirs de police et sur la base de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Les riverains disposent des voies d'action de [droit commun](#) à l'encontre des auteurs des nuisances (d'après une réponse ministérielle publiée dans le JO Sénat du 29/12/2011).

Un habitant peut donc demander à la mairie d'intervenir si un voisin ne respecte par la réglementation.

Horaires et bruit de voisinage :

« Mais quand est-ce qu'on se repose ?.. » que dit la réglementation ?



ARRETE PREFECTORAL DU 23JUILLET 1996 CONCERNANT L'UTILISATION DES TONDEUSES :

Article 5: les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que «tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ...» ne peuvent être effectués que:

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h



Le décret du 9 mars 2012 prévoit une sanction à cette infraction :

- 68 euros d'amende à régler dans les 45 jours ;
- 180 euros au-delà de ce délai.

D'après décrets, les tapages diurnes et nocturnes sont sanctionnés par une amende à régler dans les 45 jours.



Les réponses aux questions sur le ramassage des déchets

Ai-je le droit d'aller aux containers collectifs et aux colonnes d'apport volontaire situés à proximité de mon domicile et que dois-je cocher sur l'attestation ?

Oui, cela est autorisé. Il faut se munir de son [attestation de déplacement dérogatoire](#) en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».

Mes ordures ménagères (bac couvercle vert ou marron) sont-elles collectées normalement ?

Oui, la collecte est assurée dans les mêmes conditions pour l'utilisateur. Le service collecte de la CCBA et ses prestataires se mobilisent chaque jour pour continuer d'assurer la collecte et le traitement des déchets, afin de maintenir de façon optimale ce service public.

Mes emballages (bac couvercle jaune et colonnes pour le verre et les papiers & cartonnages) sont-ils collectés normalement ?

Oui, la collecte est assurée dans les mêmes conditions pour l'utilisateur. En savoir plus sur [les consignes de tri](#).

Où jeter mes mouchoirs, masques, gants et lingettes de nettoyage que j'utilise chez moi ?

Il est recommandé de jeter vos mouchoirs, masques, gants et lingettes de nettoyage dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac poubelle et dans le bac à ordures ménagères (bac couvercle vert ou marron).

Attention, aucun de ces produits ne doit être jeté dans la poubelle jaune, dans le compost ou dans la nature, même si vous n'êtes pas malade.

Pour les professionnels de santé et les personnes malades confinées chez elles, il est nécessaire de suivre [► les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets](#).

Et pour mes biodéchets, puis-je continuer à les composter ?

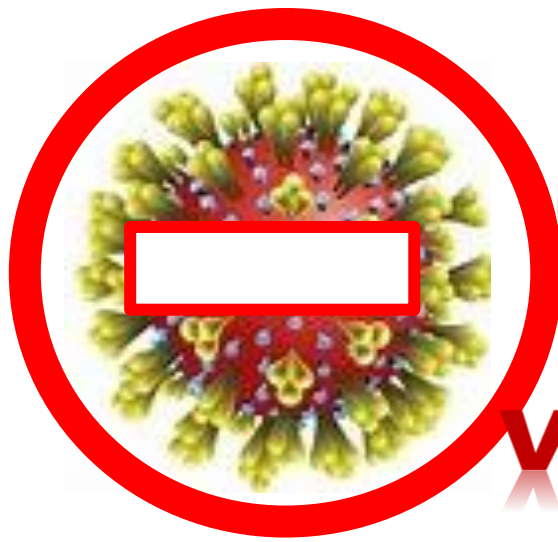
Oui, il nous apparaît d'autant plus crucial aujourd'hui de réduire les déchets ménagers sortants de nos logements : l'équipe de collecte pourrait être amenée à fonctionner en effectif réduit. Il est évident que réduire la production d'ordures ménagères grâce au compostage a tout son sens en cette période.

Si vous avez un composteur individuel, rien ne vous empêche de continuer à l'alimenter avec vos biodéchets. Si vous avez une cour ou un jardin, et pas encore de composteur, c'est le moment ou jamais ! Quelques m² de surface au sol suffisent. On peut même composter en tas. Plus d'info sur [le compostage](#).

Pour les sites de compostage partagé, nous vous conseillons de remplir l'attestation et de prendre toutes les précautions d'usage :

- réduire au minimum ses déplacements, avoir sur soi l'attestation de déplacement dérogatoire ;
- s'y rendre individuellement, maintenir des distances de plus d'un mètre si vous êtes plusieurs, éviter tout contact physique ;
- bannir temporairement (jusqu'à la levée de l'épidémie) l'apport de mouchoirs usagés dans les composteurs partagés ;
- laisser les bacs ouverts, enlever les couvercles
- pour les manipulations, porter des gants propres ou désinfecter les manches des outils etc. après utilisation ;
- se laver les mains soigneusement (même si vous avez porté des gants) après avoir manipulé les outils, les cadenas, les bioseaux, en faisant attention de ne pas porter les mains à la bouche, yeux, nez...
- dans la mesure du possible, imprimez (ou écrivez) et affichez ces précautions d'usage à l'entrée du site, sur le composteur...

**NE DOIT
PAS
PASSER
PAR
GRAZAC.**



**RESTONS
TOUS
VIGILANTS**

Depuis le 17 mars nous sommes confinés, ceci pour essayer d'enrayer l'épidémie de « Covid-19 ». Ce confinement était prévu pour une durée de 15 jours, mais cela semblait un délai assez optimiste, aussi le gouvernement vient de prendre la décision de l'allonger jusqu'au 15 Avril... jusqu'à nouvel ordre...

Aussi chacun de nous doit prendre toutes dispositions afin de se préparer à rester confiné autant de temps qu'il le faudra, pour finalement « sortir vainqueur » tous ensemble de cette catastrophe sanitaire.

Cela signifie :

Rester chez soi, dans son jardin pour les plus chanceux, mais chez soi.

Vous y êtes en sécurité,

préservez ceux qui sont autour de vous.

- **Confiné autant que possible**, sauf bien sûr si vous avez été réquisitionné, si vous avez un travail qui vous y oblige, mais encore pour raisons de santé afin d'aller chez le médecin, à la pharmacie et/ou faire ses courses alimentaires...

Toutes les recommandations des autorités sont expliquées dans plusieurs documents joints à ce bulletin d'information que nous souhaitons rendre aussi complet que possible.

Pour s'informer :

Pour vous tenir informés des mesures nationales, nous vous invitons à consulter régulièrement la page <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>. Toutes les nouvelles mesures sont consultables sur ce site notamment dans la rubrique "les réponses à vos questions".

Concernant les mesures mises en place en Haute-Garonne et en Occitanie, rendez-vous sur la page : www.haute-garonne.gouv.fr/COVID19.

Numéros utiles :

- Pour obtenir toutes les informations utiles : appelez le 0 800 130 000, numéro vert et gratuit.
- Pour des questions médicales non urgentes : appelez votre médecin traitant.
- Pour des questions médicales urgentes uniquement : appelez le 15.
- N'appellez les numéros d'urgence (le 17, 18...,) qu'en cas d'urgence.



Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

DES PROPOSITIONS DONT IL FAUT SE SAISIR.... CERTAINES FILIERES DOIVENT ÊTRE SOUTENUES...

De : Secrétariat Elisabeth Toutut-Picard <contact@etp31.fr>

Envoyé : jeudi 26 mars 2020 15:26

À : accueil@ccba31.fr

Objet : Communiqué commun des Ministres : modalités selon lesquelles les Français peuvent choisir d'aller renforcer la force de travail de la chaîne agricole et agroalimentaire

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous, le communiqué commun de Mr Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, Muriel Pénicaud, ministre du Travail et Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui précisent les modalités selon lesquelles les Français peuvent choisir d'aller renforcer la force de travail de la chaîne agricole et agroalimentaire.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Anne-Laure LABOUESSE

Assistante de Direction de Madame Elisabeth TOUTUT-PICARD

Députée de la 7ème circonscription de la Haute-Garonne.

Permanence Parlementaire: **Résidence Belles Rives - 8, rue de l'Abbé Breuil -Appartement 18 - Bâtiment A - 31600 Muret**

Horaires : **du lundi au jeudi: 9h30-12h/14h-17h - Le vendredi: 9h30-12h/14h-17h30**

Tel: **05.34.51.67.70**

Site internet : <http://www.elisabeth-toutut-picard.fr>



Les Français peuvent choisir d'aller renforcer la force de travail de la chaîne agricole et agroalimentaire.

Dans les 3 mois à venir le monde agricole aura besoin de 200 000 saisonniers. D'habitude, ces renforts saisonniers étaient assurés par des travailleurs de pays voisins, qui ne peuvent plus aujourd'hui circuler librement. Pour sécuriser notre autonomie alimentaire immédiate, et notre production de matières premières pour l'automne, nous avons besoin de renfort.



Comment ?

Grâce à une plateforme dédiée mise en place par le Ministère du Travail avec Pôle emploi, qui sera dédiée aux secteurs qui ont, dans cette période, des besoins particuliers en recrutement.



La priorité absolue, c'est la protection des salariés.

Dans le secteur agricole et agroalimentaire, comme pour tous les secteurs, les gestes barrière et les règles de distanciation sont la meilleure protection contre la propagation du COVID-19. D'ici la fin de la semaine, un guide pratique établi par le ministère du Travail, établi en concertation avec les acteurs de la filière, sera largement diffusé aux entreprises et aux exploitations pour leur donner des solutions très concrètes et opérationnelles afin de garantir un travail en toute sécurité pour leurs salariés.



Ce qu'il faut savoir :

- Le salarié pourra cumuler son indemnité d'activité partielle avec le salaire de son contrat de travail dans la filière agroalimentaire, sous réserve que son employeur initial lui donne son accord pour respecter un délai de prévenance de 7 jours avant la reprise du travail.
- L'employeur de la filière agroalimentaire qui embauche le salarié en activité partielle devra libérer le salarié de ses obligations sous réserve du même délai de 7 jours.
- Enfin, les bénéficiaires du fond de solidarité pour les très petites entreprises, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales, pourront cumuler le versement par le fonds (1 500 euros début avril sur demande auprès du site des impôts) avec des contrats courts dans les entreprises agricoles et agroalimentaires..



Plus d'informations à venir, retrouvez le communiqué commun des Ministres :

<https://agriculture.gouv.fr/un-plan-de-soutien-aux-secteurs-agricole-et-agroalimentaire-pour-faciliter-les-regles-dacces-lemploi?fbclid=IwAR28h9yKcbPKhSSE29orCzGEmKnaRreRQ7UEw62KxugMhPbRKHh2rwr9E2o>

A GRAZAC UN VRAI CIRCUIT COURT ... DES PRODUCTEURS ... A VOTRE ASSIETTE...

LES VOLAILLES GRAZACOISES



Issus du milieu agricole depuis plusieurs générations, nos arrières-arrières-grands-parents étaient déjà cultivateurs (agriculteurs) pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale.

C'est ainsi que nous sommes revenus à nos sources depuis 2008.

Nos volailles sont élevées en plein air et nourries aux céréales (dont une partie de l'exploitation) tout en gardant le savoir-faire de nos aïeux pour retrouver le goût de nos volailles d'enfance.

Notre travail est raisonné pour le respect de l'environnement et du bien-être animal.

Ainsi nous vous proposons différentes volailles en frais et transformées, en vente directe à la ferme pour préserver le contact

VENTE A LA FERME

HEURES D'OUVERTURE

(Exceptionnelles pendant le confinement)

Du mercredi au samedi

10h00-12h00/15h00-20h00

LES VOLAILLES GRAZACOISES

SIRET 50164587300016

Mélissa & Jean-Jacques Manfrinato

Ferme Capayrou

31190 GRAZAC

06 27 25 37 70



@ manfrinato@orange.fr

Les volailles grazacoises
NOS VOLAILLES
(Principalement sur commande)

NOS CONSERVES

PANIER
GOURMANDS

LE SEC/LE CONFIT



ÉPICERIE D'APPOINT ... ET ... BIEN PLUS ENCORE...



Il ne vous a pas échappé que l'établissement « AU COIN DU FEU », initialement prévu pour faire de la restauration, a dû arrêter net son exploitation principale...

Mais « quand on est bon, on est bon » ... et voilà notre restaurateur qui s'est reconverti très rapidement en épicier fruits et légumes, viandes, pains... plats cuisinés... « CHAPEAU BAS MONSIEUR, MERCI POUR TOUS LES GRAZACOIS... » D'autant que cela a le mérite d'apporter le service en local, et de limiter le déplacement de toutes et tous, et ainsi répondre efficacement aux exigences du moment face à la pandémie et règles qui s'imposent...

Alors va-t-on ici faire de la publicité... oui, gratuitement et sans scrupule... quand ce petit commerce devient « d'utilité publique », il n'y a pas d'hésitation à avoir... soyons en plutôt fier.

Malgré tout cela, une question s'est imposée aux élus locaux : - cette réouverture a coûté beaucoup d'investissements pour la collectivité en remise à hauteur des lieux et équipements Mais aussi à l'exploitant.

Ce dernier, malgré toute sa bonne volonté n'est plus dans son cœur de métier : - La Restauration.

De fait la phase de déploiement et fidélisation de clientèle s'en est trouvée stoppée net.

Nous en avons conclu qu'il n'était pas tenable d'exécuter la convention de location et d'exploitation des lieux / le loyer est donc suspendu pendant toute la durée de cette parenthèse exceptionnelle qu'impose le confinement.

Pour vous donner envie... : ↘



N'hésitez pas, appelez Jean Michel au 06 09 39 94 10 il pourra vous proposer le service, le restaurant avait été ouvert le 8 Février, le fait que chacun d'entre nous utilise enfin ce commerce de proximité lui permettra de passer ce moment compliqué, pour nous accueillir de nouveau dans le restaurant dès que nous en aurons fini avec cette épidémie.

MESSAGES OFFICIELS... DECRETS... ARRETES... ORDONNANCES... COMMUNIQUEES ...

EXTRAITS



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Arrêté

EXTRAITS

portant interdiction de déplacement dans certains lieux du département

Article 1^{er} : Tous les parcs et jardins municipaux, les voies pédestres et cyclables des berges de canaux, cours d'eau et plans d'eau, les zones de loisirs, les sentiers de randonnée balisés sont interdits au public à compter du 21 mars 2020 pour la durée d'application des mesures gouvernementales instituées par décret portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19.

Article 2 : Par dérogation à l'article 1^{er}, les personnels des sociétés privées, des services techniques des collectivités locales, des gestionnaires publics assurant l'entretien des dits lieux sont autorisés à y pénétrer pour le strict exercice de leur activité professionnelle.

Article 3 : La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par le présent arrêté sont punis de l'amende prévue au décret 2020-264 du 17 mars 2020.

...AUTRES EXTRAITS...

Toulouse, le 28
mars 2020

Message du préfet de la Haute-Garonne

Respectez le confinement

Depuis la mise en place du confinement trop de manquements au respect de cette mesure de sécurité sanitaire sont encore constatés en Haute-Garonne. Ces manquements favorisent la contamination par le covid19 et nuisent aux possibilités de prendre en charge efficacement les personnes malades.

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute Garonne : « j'en appelle à la responsabilité de tous : respectez les mesures de confinement et les gestes barrière à la lettre.

Vos sorties pour motif personnel doivent être exceptionnelles, et uniquement en cas de nécessité.

Protégez vous et protégez les autres : restez chez vous !

Nous allons à nouveau renforcer les contrôles routiers et piétons dans tout le département, dans les villes comme dans les villages ».

Rappel sur les règles de confinement : les déplacements sont interdits, sauf dans les cas ci-dessous et uniquement à condition d'être munis d'une pièce d'identité et d'une attestation:

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail est impossible;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé pour une consultation et des soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile dans la limite d'une heure quotidienne et sans aucun rassemblement.

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135€.

Vous pouvez télécharger l'attestation sur l'honneur et l'attestation de l'employeur au lien suivant : www.haute-garonne.gouv.fr/COVID19

L'attestation sur l'honneur peut également être recopiée à la main sur papier libre, avec un stylo.

Pour s'informer :

Pour vous tenir informés des mesures nationales, nous vous invitons à consulter régulièrement la page <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>. Toutes les nouvelles mesures sont consultables sur ce site notamment dans la rubrique "les réponses à vos questions".

Concernant les mesures mises en place en Haute-Garonne et en Occitanie, rendez-vous sur la page : www.haute-garonne.gouv.fr/COVID19.

Numéros utiles :

o Pour obtenir toutes les informations utiles : appelez le 0 800 130 000, numéro vert et gratuit.

o Pour des questions médicales non urgentes : appelez votre médecin traitant.

o Pour des questions médicales urgentes uniquement : appelez le 15.

o N'appelez les numéros d'urgence (le 17, 18...,) qu'en cas d'urgence.

...AUTRES EXTRAITS...

Décret no 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1er. – Eu égard à la situation sanitaire résultant de l'épidémie de covid-19, le présent décret fixe les mesures propres à garantir la santé publique mentionnées à l'article L.3131-15 du code de la santé publique.

Art. 2. – Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance. Les rassemblements, réunions, activités, accueils et déplacements ainsi que l'usage des moyens de transports qui ne sont pas interdits en vertu du présent décret sont organisés en veillant au strict respect de ces mesures.

CHAPITRE 2 DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS

Art. 3.

– I. – **Jusqu'au 31 mars 2020, tout déplacement de personne hors de son domicile est interdit à l'exception des déplacements pour les motifs suivants en évitant tout regroupement de personnes:**

1o Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés;

2o Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées par l'article 8 du présent décret;

3o Déplacements pour motifs de santé à l'exception des consultations et soins pouvant être assurés à distance et, sauf pour les patients atteints d'une affection de longue durée, de ceux qui peuvent être différés;

4o Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables et pour la garde d'enfants;

5o Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie;

6o Déplacements résultant d'une obligation de présentation aux services de police ou de gendarmerie nationales ou à tout autre service ou professionnel, imposée par l'autorité de police administrative ou l'autorité judiciaire;

7o Déplacements résultant d'une convocation émanant d'une juridiction administrative ou de l'autorité judiciaire;

8o Déplacements aux seules fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative et dans les conditions qu'elle précise.

II. – Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

III. – Le représentant de l'Etat dans le département est habilité à adopter des mesures plus restrictives en matière de trajets et déplacements des personnes lorsque les circonstances locales l'exigent.

...AUTRES EXTRAITS...

Décret no 2020-360 du 28 mars 2020 complétant le décret no 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

2o L'article 12-1 est complété par un IV ainsi rédigé : « IV. – Lorsqu'une telle mesure est nécessaire pour répondre aux besoins d'hébergement ou d'entreposage résultant de la crise sanitaire, le représentant de l'Etat dans le département est habilité à procéder à la réquisition des établissements mentionnés par le règlement pris en application de l'article R.123-12 du code de la construction et de l'habitation, à l'exception de ceux relevant des catégories suivantes :

- « – M : Magasins de vente et centres commerciaux ;
- « – N : Restaurants et débits de boissons ;
- « – V : Etablissements de cultes ;
- « – EF : Etablissements flottants ;
- « – REF : Refuges de montagne » ;



...AUTRES EXTRAITS...

COMMUNIQUE DE PRESSE

55 sites de consultations dédiés COVID-19 en Haute-Garonne

Les centres de consultations dédiés COVID-19 sont des dispositifs spécifiques et complémentaires aux prises en charge de patients suspects d'infection à coronavirus viennent en appui à la pratique des médecins généralistes qui exercent au sein des cabinets médicaux de médecine générale

Ils répondent, après une régulation médicale, à plusieurs objectifs :

1. Assurer la prise en charge en ambulatoire et en premier recours de tous les patients suspects d'infection à coronavirus par les médecins généralistes, en toute sécurité pour les praticiens, et dans un lieu dédié adapté,
2. Assurer la traçabilité des patients en permettant, via une fiche informatisée :
 - d'assurer le diagnostic positif sur des critères cliniques,
 - de dépister les critères de gravité éventuels,
 - d'orienter les patients préférentiellement à domicile avec une prise en charge coordonnée avec les infirmières libérales et en privilégiant la téléconsultation.
 - d'orienter les patients les plus graves directement vers l'hôpital sans perte de temps,
3. Permettre et garantir que les patients porteurs d'autres pathologies ou troubles puissent se rendre en toute sécurité infectieuse dans les cabinets de médecine générale afin de ne pas retarder des soins urgents ou nécessaires à leur santé, et de ne pas rompre le parcours de soins. Les autres activités médicales spécialisées seront de fait maintenues.

Une forte mobilisation des médecins en Haute-Garonne

En Haute-Garonne, le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM31) a favorisé la mobilisation des médecins de spécialité généralistes, ce qui a permis d'ouvrir 13 centres sur Toulouse et 42 sur le reste du département à ce jour (cf liste ci-jointe). Ces centres se mettent en place progressivement. D'autres sont en cours de création ou en réserve en cas de nécessité.

Ces centres accueillent les patients qui présentent des symptômes fréquemment retrouvés (toux, fièvre, gêne respiratoire, douleur thoracique, courbatures et douleurs musculaires, écoulement nasal, perte d'odorat, maux de tête...), afin de limiter le plus possible le recours aux urgences, ce qui contribue à freiner la propagation du virus.

Une orientation par le médecin traitant ou après appel au 15

Ces centres de consultations ne sont accessibles qu'après une régulation effectuée par un médecin : les patients doivent appeler leur médecin traitant ou, à défaut, le centre 15, pour bénéficier d'une orientation éventuelle vers l'un de ces centres.

A l'issue de la consultation, le médecin détermine le suivi le plus adapté en fonction des signes présentés par le patient. Aucun test biologique ou d'examens radiologiques sont nécessaires et ne seront fait sur le site de consultations dédiées.

Pour éviter la propagation du virus, restez chez vous. Si vous devez sortir, respectez impérativement les gestes barrières et les consignes de distanciation sociale.



Des services utiles pour s'informer

Pour vous tenir informés des mesures nationales, nous vous invitons à consulter régulièrement la page <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>. Toutes les nouvelles mesures sont consultables sur ce site notamment dans la rubrique "les réponses à vos questions".

Concernant les mesures mises en place en Haute-Garonne et en Occitanie, rendez-vous sur la page : www.haute-garonne.gouv.fr/COVID19 et sur www.occitanie.ars.sante.fr

Numéros utiles :

- Pour obtenir toutes les informations utiles : appelez le 0 800 130 000, numéro vert et gratuit.
- Pour des questions médicales non urgentes : appelez votre médecin traitant.
- Pour des questions médicales urgentes uniquement : appelez le 15.
- N'appelez les numéros d'urgence (le 17, 18...,) qu'en cas d'urgence.

...AUTRES EXTRAITS...

GRAND MURETAIN	MURET	SALLE AGORA - 138 AVENUE DES PYRENEES - 31600 MURET	DEVRAIT OUVRIR BIENTÔT
	LE VERNET	GYMNASE RUE DE LA FONTAINE 31810 LE VERNET	SANS RENDEZ VOUS
	LABARTHE SUR LEZE	8 PLACE VINCENT AURIOL 31860 LABARTHE SUR LEZE	SUR RENDEZ VOUS 05 61 08 02 58
	LABARTHE SUR LEZE	CENTRE MEDICAL 20 CHEMIN DES AGRIES - 31860 LABARTHE SUR LEZE	SUR RENDEZ VOUS 05 61 08 68 36
	EAUNES	2 RUE JEAN MONNET - 31600 EAUNES	
	AUTERIVE	GYMNASE COLLEGE 18 bis Avenue d'Hermannsburg - 31190 Auterive	SANS RENDEZ VOUS 10H00/12H ET 14H00/16H00

Envoyé : mercredi 1 avril 2020 18:27

À : destinataires inconnus:

Objet : MESSAGE AUX ELUS - COVID-19 // Point de situation au 01/04/20

...AUTRES EXTRAITS...

De la part de Monsieur Étienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne

3. Mise en place d'un dispositif de soutien psychologique

Dans la crise à laquelle nous sommes confrontés, chacun peut se trouver fragilisé psychologiquement.

Un dispositif de soutien psychologique est mis en place par la cellule d'urgence médico-psychologique des hôpitaux de Toulouse à l'attention des professionnels de santé, des patients, de leurs familles et de manière générale pour la population.

Un numéro unique est mis en place à l'échelle de la région Occitanie : 05.34.39.33.47

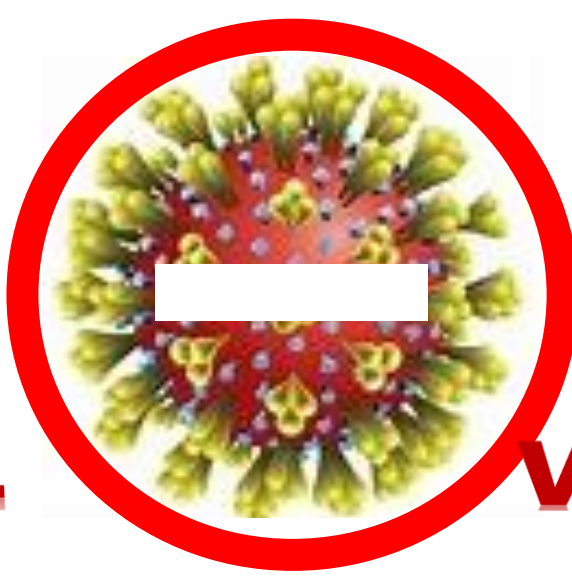


5. Les dispositifs d'alerte contre les violences intrafamiliales

Différents dispositifs d'alerte ont été mis en place pour les victimes des violences intrafamiliales, notamment durant la période de confinement :

- **l'engagement du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens** pour permettre aux victimes de se rendre dans la pharmacie la plus proche de leur domicile, où elles seront accueillies et où l'alerte sera immédiatement donnée auprès des forces de l'ordre.
- **le 3919, numéro d'écoute national pour les femmes victimes de violence**, reste opérationnel et une écoute à distance a été mise en place. La ligne est ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h.
- **le 119, numéro d'appel pour l'enfance en danger**, continue à être joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en priorisant les appels d'enfants.
- **la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes** mise en place par le ministère de l'Intérieur pour signaler des violences et pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils est pleinement opérationnelle, disponible sur <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>. Elle reste active 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et permet de dialoguer avec des forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée. Chacun peut diriger les victimes de violences conjugales vers cette plateforme, plus adaptée à la période.
- **possibilité d'envoyer un message au numéro suivant : le "114"** pour une alerte discrète par SMS, dispositif gratuit accessible 24h/24, 7j/7.

NE DOIT PAS PASSER PAR GRAZAC.



RESTONS TOUS VIGILANTS

Coronavirus COVID-19

Coronavirus : quel comportement adopter?



Je n'ai pas de symptôme

Je ne vis pas avec un cas COVID-19

- Je reste confiné chez moi.
- Je respecte la consigne de distanciation.
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
- Je ne sors que pour le travail et l'approvisionnement alimentaire.
- Je favorise le télétravail si disponible.

Je vis avec un cas COVID-19

- Je reste à mon domicile et je m'isole.
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
- Je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires).
- Je suis arrêté sauf si le télétravail est disponible.
- Si je suis personnel de santé, je poursuis le travail avec un masque.



J'ai des symptômes (toux, fièvre)

Je tousse et/ou j'ai de la fièvre

- J'appelle un médecin (médecin traitant, téléconsultation).
- Je reste à mon domicile et je m'isole.

Je tousse et j'ai de la fièvre. J'ai du mal à respirer et/ou j'ai fait un malaise

J'appelle le 15

Pour plus d'information concernant le coronavirus et COVID-19 je peux appeler le numéro vert 0800 130 000

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Annie Ernaux est écrivain. Elle vit à Cergy, en région parisienne. Son œuvre oscille entre l'autobiographie et la sociologie, l'intime et le collectif. Dans cette lettre adressée à Emmanuel Macron, elle interroge la rhétorique martiale du Président.



(© Ulises Ruiz / AFP) Médias

“Vous êtes resté sourd aux cris d'alarme” : la lettre puissante d'Annie Ernaux à Emmanuel Macron

Dans *Lettres d'intérieur*, la nouvelle chronique d'Augustin Trapenard sur France Inter, la grande écrivaine écrit au président de la République, et dénonce une politique qui a conduit le pays dans une situation d'extrême urgence sanitaire. Un repère à ne pas perdre de vue.

C'est une parole très forte. Un texte profond, poignant, et lumineux. Qu'il ne faut pas hésiter à lire et relire. Ce lundi 30 mars, [sur France Inter](#), Augustin Trapenard a lu une lettre écrite par l'écrivaine Annie Ernaux. Elle l'adresse à Emmanuel Macron et y dénonce son discours, sa politique, et rend hommage au service public. "Monsieur le Président, je vous écris une lettre..."

Cergy, le 30 mars 2020

Monsieur le Président,

*« Je vous fais une lettre/ Que vous lirez peut-être/ Si vous avez le temps ». À vous qui êtes féru de littérature, cette entrée en matière évoque sans doute quelque chose. C'est le début de la chanson de Boris Vian *Le déserteur*, écrite en 1954, entre la guerre d'Indochine et celle d'Algérie. Aujourd'hui, quoique vous le proclamiez, nous ne sommes pas en guerre, l'ennemi ici n'est pas humain, pas notre semblable, il n'a ni pensée ni volonté de nuire, ignore les frontières et les différences sociales, se reproduit à l'aveugle en sautant d'un individu à un autre. Les armes, puisque vous tenez à ce lexique guerrier, ce sont les lits d'hôpital, les respirateurs, les masques et les tests, c'est le nombre de médecins, de scientifiques, de soignants. Or, depuis que vous dirigez la France, vous êtes resté sourd aux cris d'alarme du monde de la santé et ce qu'on pouvait lire sur la banderole d'une manif en novembre dernier -L'état compte ses sous, on comptera les morts- résonne tragiquement aujourd'hui. Mais vous avez préféré écouter ceux qui prônent le désengagement de l'Etat, préconisant l'optimisation des ressources, la régulation des flux, tout ce jargon technocratique dépourvu de chair qui noie le poisson de la réalité. Mais regardez, ce sont les services publics qui, en ce moment, assurent majoritairement le fonctionnement du pays : les hôpitaux, l'Education nationale et ses milliers de professeurs, d'instituteurs si mal payés, EDF, la Poste, le métro et la SNCF. Et ceux dont, naguère, vous avez dit qu'ils n'étaient rien, sont maintenant tout, eux qui continuent de vider les poubelles, de taper les produits aux caisses, de livrer des pizzas, de garantir cette vie aussi indispensable que l'intellectuelle, la **vie matérielle**.*

Choix étrange que le mot « résilience », signifiant reconstruction après un traumatisme. Nous n'en sommes pas là. Prenez garde, Monsieur le Président, aux effets de ce temps de confinement, de bouleversement du cours des choses. C'est un temps propice aux remises en cause. Un temps pour désirer un nouveau monde. Pas le vôtre ! Pas celui où les décideurs et financiers reprennent déjà sans pudeur l'antienne du « travailler plus », jusqu'à 60 heures par semaine. Nous sommes nombreux à ne plus vouloir d'un monde dont l'épidémie révèle les inégalités criantes, Nombreux à vouloir au contraire un monde où les besoins essentiels, se nourrir sainement, se soigner, se loger, s'éduquer, se cultiver, soient garantis à tous, un monde dont les solidarités actuelles montrent, justement, la possibilité. Sachez, Monsieur le Président, que nous ne laisserons plus nous voler notre vie, nous n'avons qu'elle, et « rien ne vaut la vie » - chanson, encore, d'Alain Souchon. Ni bâillonner durablement nos libertés démocratiques, aujourd'hui restreintes, liberté qui permet à ma lettre – contrairement à celle de Boris Vian, interdite de radio – d'être lue ce matin sur les ondes d'une radio nationale.

Annie Ernaux



PETITS MESSAGES DE VOS ELUS



Les conditions sanitaires pour les réunions d'installation des conseils municipaux qui devaient se tenir du vendredi 20 mars au dimanche 22 mars 2020 n'étant pas réunies, le premier Ministre Edouard Philippe a annoncé jeudi 19 mars 2020 la prorogation des mandats des 30 000 équipes sortantes. Leur mandat est donc prolongé jusqu'à au moins mi-mai, date à laquelle, un rapport indiquera, au regard des conditions sanitaires, s'il est possible d'installer les conseils municipaux.



Je voudrais ici remercier les Grazacoises et Grazacois qui se sont déplacés pour nous renouveler leur confiance, et ce malgré la crainte qui était prégnante, et les règles sanitaires mises en place.

En cette période inédite et très difficile, chacun d'entre nous se doit d'affirmer sa solidarité avec ses proches, ses voisins, nous sommes tous dans la même galère et c'est ensemble que nous en sortirons. Nous devons vraiment appliquer les consignes préconisées par les spécialistes et nos gouvernants.

Ce n'est qu'à ce prix que nous y arriverons, le temps reviendra ou nous pourrons de nouveau faire la fête, et nous ne nous en priverons pas. Ensuite dès que ce sera possible, le nouveau conseil sera mis en place et il se mettra au travail au plus vite, et il y en a.

En attendant prenez soin de vous et de vos proches. Jean Luc Lorrain, 1^{er} Adjoint au Maire, réélu.



Merci pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de ces deux derniers mandats.

Ils ont été très enrichissants.

J'ai eu l'occasion de rencontrer de belles personnes.

Je souhaite au nouveau conseil une aussi belle expérience.

Dans l'attente de vous revoir en tant que simple citoyenne Grazacoise.

Prenez soin de vous et de vos proches. Amitiés

Florence Demessance, 2^{ème} Adjointe au Maire. Sortante.



Chers Grazacoises et Grazacois,

J'ai été ravie de passer ses six années à vos côtés pour vous et pour notre village.

Ce fût une très belle expérience :

- épanouissante par le côté humain avec des moments de partages et d'échanges lors nos rendez-vous, des mariages, des baptêmes civils et bien sûr de toutes les manifestations que nous avons organisées. Je n'ai pas eu encore la chance de tous pouvoir vous rencontrer et apprendre à vous connaître.

- et enrichissante par la vie, la gestion et l'évolution de notre village, de tous les projets menés mais aussi en cours, des nouvelles idées partagées et mises en place.

J'espère pouvoir un jour revenir à vos côtés quand mes projets professionnels me le permettront et que la relève sera assurée. Je vous souhaite à tous du courage en ces circonstances, j'espère que vous vous portez bien.

Prenez soin de vous et de vos proches. A bientôt. Mélissa Manfrinato. 3^{ème} adjointe au Maire



Depuis 2014 j'ai exercé mes fonctions de conseiller municipal car vous m'avez élu haut la main (je vous en remercie) et j'ai eu la chance d'être au service des Grazacoises et Grazacois pendant ces années.

Ce fut une belle expérience mais je laisse ma place aux plus jeunes.

Je vous souhaite une belle continuation avec ce nouveau conseil municipal et dans ce contexte actuel.

Prenez soin de vous.

Henri Sajdak, Conseiller municipal. Sortant.



Nous vous remercions très sincèrement de la confiance que vous nous avez témoignée aux urnes et ferons tout ce qui est possible pour en être digne encore 6 ans. Cette année il n'y aura pas de concours des villages fleuris, pour les raisons que vous connaissez je ne me suis pas investie

En remplacement pourquoi ne pas faire un concours photographique communal de la plus belle fleur, du plus beau massif ou....du plus beau légumedu plus beau potager Faites des photos format au choix. Consignez-les à la Mairie sous pli cacheté au nom de Mme Floury.

Nous les exposerons lors d'une manifestation Grazaquoise à préciser.

Clara FLOURY, Conseillère Municipale, déléguée au SIASC. Réélue.



Chers Administrés, il est l'heure de laisser la place à un nouveau conseil municipal et pour ma part, je suis convaincue que les valeurs que nous avons partagées durant ce mandat perdureront avec cette nouvelle équipe.

Tout au long de ce mandat, je suis fière d'avoir apporté ma pierre à l'édifice. Agir pour notre commune, voilà mon action tout au long de ces 6 années. De manière très humble et en fonction de mes possibilités.

J'ai pu découvrir la complexité de la gestion d'une commune (chose qui n'est pas aisée croyez-le !) et rencontrer des personnes formidables, élus et administrés.

Je continuerai d'être présente et apporterai mon soutien aussi souvent que nécessaire.

Bonne continuation à cette nouvelle équipe ! Prenez bien soin de vous et vos proches.

Fadhèla Djouri, Conseillère Municipale, sortante.



Chers tous

Ce fut un honneur et plaisir de servir à vos côtés depuis 2014 malgré mon manque de temps. Cela me restera un souvenir inoubliable et riche en émotion. Je souhaite à tous beaucoup de courage et de patience durant ce confinement. J'ai une pensée particulière pour les personnes les plus fragiles et ceux qui travaillent pour nous faire vivre au mieux durant cette difficile période, c'est dur certes mais soyez forts et respectez les mesures de confinement, cela doit passer par là pour enrayer ce maudit virus ! Je vous fais part de mes meilleures pensées et prenez bien soin de vous comme on dit "après la pluie le beau temps" bon courage à tous.

Nadine RIZZO, Conseillère Municipale, sortante.



Chers administrés et amis du conseil municipal. En cette période de confinement j'espère que vous respectez les consignes à la lettre et que vous ne subissez pas les conséquences du virus. Mon emploi du temps ne me permet plus de participer au nouveau conseil et je me permets de remercier toute l'ancienne équipe et souhaite à la nouvelle de combler les vœux des Grazaçois. Restez confinés, prenez soin de vous.

Amandine Robecque, Conseillère Municipale, déléguée au SDC, sortante.



Vous m'avez donné l'occasion extraordinaire d'être élu voilà 6 ans, un mandat pendant lequel j'ai essayé d'être à la hauteur... et assidu jusque dans les manifestations locales.... Mais il faut le reconnaître, nous sommes très loin du « y'a qu'à... faut qu'on... », C'est un mandat compliqué, il faut de la disponibilité... et j'ai découvert des collègues, « experts » pour certains... oui, Grazac est bien géré et je tiens ici à l'affirmer. Alors pour moi c'est une page qui se tourne, et ce n'est pas cette situation extraordinaire de pandémie qui m'a guidé, vous l'aurez compris. Je n'oublierai pas cette parenthèse dans ma vie de citoyen... et tiens à vous souhaiter d'être préservé de ce qui affecte les plus fragiles d'entre nous.

Bien amicalement à vous toutes et tous.

Charly OLIVA, Conseiller municipal. Sortant.



Chères Grazacoises, Chers Grazacois,

Je tiens à saluer et remercier très chaleureusement l'ensemble des Grazacoises et Grazacois qui ont fait le choix de se déplacer pour voter malgré la situation sanitaire très délicate à laquelle notre Pays est actuellement confronté.

Vous nous avez témoigné de la meilleure façon qui soit tout l'intérêt que vous portez à la vie de notre village.

La confiance que vous m'avez témoignée montre l'attachement que vous portez à mes valeurs, à nos valeurs.

C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je tiens personnellement à vous remercier très sincèrement. Prenez soin de vous et de vos proches .

Manuel DA SILVA CORREIA, Conseiller municipal sortant délégué au SDC, réélu



Chers Grazacois, Grazacoises

*Je voudrais remercier de tout cœur tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance
Nous vivons actuellement une situation difficile et délicate...*

Donc prenez soin de vous

.... et à bientôt

Annie Brunanchon, Elue Conseillère Municipale 2020/26



Je tiens à vous remercier de votre confiance que vous nous avez attribuée lors de cette élection municipale pour constituer ce nouveau bureau.

Je m'engage à mettre toute ma passion et ma volonté pour notre village En ces temps difficiles prenez soin de vous et de vos proches et restez prudents pour faire face à toutes les difficultés qui nous attendent.

Encore merci, à bientôt je le souhaite lors de manifestations organisées par l'équipe municipale.

Demessance Christophe, Elu Conseiller Municipal 2020/26



Je vous remercie de l'intérêt et de la confiance que vous m'avez témoignés lors des élections du 15 mars dernier.

La situation actuelle ne nous permet pas de se mettre en place tout de suite mais je vous confirme mon envie d'apporter mon dynamisme et mes compétences à un effort, qui je l'espère sera collectif, pour continuer de développer notre village et répondre, dans la mesure du possible, aux attentes des Grazacois et de sa jeunesse.

Elodie Quillaud, Elue Conseillère Municipale 2020/26



Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui se sont déplacées lors du 1er tour des élections.

Par leurs votes elles nous ont témoigné leur confiance pour notre futur mandat.

Le contexte était difficile de par les barrières sanitaires mises en place mais aussi historique.

Dans l'attente de notre mise en place au sein du conseil, prenez soin de vous et de vos proches et respectez les consignes de confinement. Il en va de la santé de tout le monde.

Mieux ce sera respecté et plus vite on pourra revoir nos familles et amis autour de bons

apéritifs et repas, le beau temps étant avec nous. Amitiés. Mr STRAUS, Elu Conseiller Municipal 2020/26



Mes chers Grazacoises et Grazacois, je tenais à vous remercier de vous être déplacés pour nous montrer votre confiance lors des dernières élections.

Après ces temps difficiles j'espère pouvoir faire honneur à cette confiance que vous nous avez témoignée mais en attendant de prendre mes nouvelles fonctions parmi la communauté Grazacoise,

je vous souhaite à toutes et tous de prendre soin de vous.

Magali MESPLES, Elue Conseillère Municipale 2020/26



Je remercie toutes les personnes qui sont venues voter malgré la situation actuelle et qui nous ont permis d'être élus. Merci pour votre confiance.

Je tiens à apporter mon soutien aux personnels soignants, aux pompiers et toutes personnes qui mènent à bien leurs missions pour venir à bout de ce virus.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bon courage pour la suite.

Amicalement.

M. DAROLLES Cédric, Elu Conseiller Municipal 2020/26



Je vous remercie de vous être déplacés dans ce contexte difficile et d'avoir soutenu notre équipe lors de cette élection municipale.

Malgré la situation, les Grazacois(es) se sont mobilisé(e)s et ont effectué leurs missions de citoyens.

La confiance que vous nous avez témoignée, par vos votes, nous permettra de commencer à travailler plus rapidement.

Philippe Nayrac, Elu Conseiller Municipal 2020/26



En cette période de confinement je tiens à remercier les Grazacois pour leur confiance et surtout de s'être déplacés pour venir voter.

Restez bien chez vous et évitez les déplacements inutiles, un commerce est à votre disposition au sein du village ... Merci aux personnels soignants et autres ... Courage, patience, prudence ...

Jean Luc GARRIGUES. Elu Conseiller Municipal 2020/26



Malgré un début de contexte particulier, le 15 mars, vous étiez nombreux à vous déplacer pour aller voter. Nous avons été élus au premier tour, et je vous en remercie.

C'est un soutien fort et j'en suis reconnaissante. Merci pour la confiance que vous nous accordez pour mener à bien ce mandat durant ces 6 prochaines années.

Je rejoins cette nouvelle équipe municipale avec enthousiasme et j'ai hâte de pouvoir m'investir pour ma commune.

Prenez soin de vous et de vos proches. Cordialement.

Sophie SAJDAK, Elue Conseillère Municipale 2020/26



Nous vivons une période exceptionnelle, les choses évoluent de jour en jour et il est difficile de savoir de quoi sera fait demain.

Nous devons profiter de ce confinement pour en tirer des leçons, et réfléchir à nos actions futures en tant qu'élus mais aussi en tant que citoyens.

Mesurer notre impact sur l'environnement en consommant local et en triant nos déchets seront pour moi les premiers gestes à adopter.

Bien cordialement

Jérémy PARTINICO, Elu Conseiller Municipal 2020/26



Je tiens à remercier de tout cœur toutes les Grazacoises et tous les Grazacois qui ont fait confiance à notre liste et qui sont venus courageusement voter malgré les circonstances.

J'espère que l'épreuve que nous traversons nous servira dans nos choix à venir. J'aspire comme vous à une démocratie plus honnête, centrée sur la fraternité, l'égalité et la liberté. Je tiens à soutenir ici toutes les personnes qui participent à la lutte vers la guérison de tous autant que ceux qui sont meurtris pour leurs proches ou pour eux-mêmes.

Fraternellement.

Patrick Romero, élu Conseiller Municipal 2020/2026

PETITS MESSAGES DE VOS ASSOCIATIONS



Mes ami(e)s
Nous avons une partie à gagner contre la pandémie et c'est en équipe que nous la mettrons " fanny" en restant à la maison et en respectant les règles élémentaires à suivre.

Nous reprendrons notre loisir le vendredi soir à 21h00 et occasionnellement le samedi après-midi et le dimanche après-midi suivant la météo sur notre terrain rénové près de l'église où nous pourrons organiser des rencontres intercommunales. Vous serez informés par flyer et ce petit bulletin d'informations.

Dès que la situation sera redevenue normale et que nous pourrons à nouveau nous réunir en toute sécurité nous suivrons le calendrier de nos manifestations prévues.

En attendant prenez soin de vous et de vos proches. Cordialement

Christian DEFOSSE,
Président de Pétanque Grazacoise



Chères grazacoises et chers grazacois.

En tant que président de PROMOUV et au nom de tous nos membres, nous nous associons au combat mené par tous ceux qui œuvrent actuellement pour combattre le virus.

Puisque nous ne pouvons pour l'instant travailler dans notre domaine de prédilection, la culture, nous allons développer des actions de solidarités culturelles vers ceux qui en ont le plus besoin pour mieux vous retrouver ensuite.

Patrick ROMERO,
Président de PROMOUV.

Une association discrète qui œuvre sur le patrimoine



Henri Joseph

Cultuel : - Construction de la nouvelle Croix dans le nouveau cimetière et inauguration le 13 avril 2019 avec une bénédiction par le Père MONNIER, Curé de notre paroisse. De nombreux donateurs, ont assisté à la cérémonie - Crèche à Noël sous la "houlette" de notre vice-présidente Clara FLOURY ... et de nombreuses mains bénévoles... réfection d'habits sacerdotaux « historiques »... Et puis merci à la Mairie pour:- Nettoyage de l'Eglise, Mise en place d'un tapis dans l'allée centrale et ajouts de nouveaux bancs... Réfection de l'escalier qui accède au balcon, puis de l'échelle meunière pour monter au clocher...

SERGNI, Président de « Association Patrimoniale & Culturelle de Grazac »



"Dès que possible les activités de l'association GRAZ'Anim reprendront;;;
Et il nous tarde !! 😊😊
Après cette longue pause obligatoire pour tous, nous aurons à cœur de vous redonner, par le biais de nos animations, l'envie de partager des moments.

de gaieté, de convivialité au sein du village.
En attendant de tous vous retrouver en pleine forme, prenez soin de vous et surtout restez chez vous!!!...on y croit !!"



Laurence Cury
Présidente de GRAZ'Anim

Chateau gonflable mis à disposition par l'association Graz'Anim



Trois petites notes de musique ont plié boutique...

Vous connaissez la suite.

Comme toutes les associations de Grazac, nous devons rester chez nous. La bibliothèque a dû fermer ses portes : précautions obligent, mais quel dommage !!!

Maintenant que nous avons le temps de lire : « nous ne pouvons prêter des livres qui pourraient s'ils passent de main en main, nous contaminer. »
Quant aux échecs, les chevaux sont rentrés aux écuries, mais la Reine veille et patiente et attend le retour de nos petites têtes blondes qui doivent trépigner d'impatience pour reprendre leur cours avec Jérémie « leur Prof!!!».

A tous les choristes, le printemps est là, les oiseaux chantent, alors chantons avec eux et tout ira mieux.

Quand nous chanterons le temps des cerises, les merles moqueurs seront tous en fête...

Dans l'attente de se revoir, prenez soin de vous et de vos proches



Patricia LORRAIN
Présidente de l'association « A.V.E. »

PETITS MESSAGES DE VOS ELUS DU DEPARTEMENT & CANTON ET/OU NATIONAUX



De : Françoise LABORDE Toulouse <francoise.laborde31@orange.fr>

Envoyé : lundi 6 avril 2020 11:26

Objet : Message de soutien

Madame, Monsieur,

En cette période difficile que nous traversons, je tenais à vous assurer de mon soutien et prendre de vos nouvelles. J'espère que vous et votre entourage vous portez bien tant sur le plan physique que moral, et que la crise qui nous touche n'affecte pas complètement votre vie professionnelle, sociale et familiale.

De mon côté, mes proches et moi-même allons tous bien. Je reste au travail de manière dématérialisée, accompagnée de mon équipe, et vous pouvez me retrouver aux coordonnées habituelles (courriel), ainsi que sur les réseaux sociaux. Après avoir été mobilisés sur les mesures d'urgence présentées par le Gouvernement, les Sénateurs poursuivent leurs missions de contrôle et d'alerte, et bien sûr de lien avec les élus locaux et les territoires. En ce qui me concerne je me suis notamment penchée sur les violences intrafamiliales, la laïcité et surtout en ce moment la sécurité alimentaire, sujets qui me préoccupent depuis longtemps déjà. Vous pouvez retrouver tout cela sur mon site internet (www.francoiselaborde.fr).

Enfin, je reste comme beaucoup d'entre nous en attente des recommandations du conseil scientifique s'agissant de la suite donnée aux élections municipales, et je me tiens à disposition des maires et conseillers municipaux et communautaires pour faire remonter toute question juridique ou pratique en cette délicate période transitoire. Je me suis inquiétée de l'approche des fêtes de Pâques catholique, juive et du début du Ramadan le 24 avril, ces festivités risquent de surexposer une partie de la population pratiquante, c'est pourquoi j'ai sollicité le Ministre de l'Intérieur par courrier afin de mettre en place des dispositions particulières.

Je tenais aussi à vous rappeler qu'il nous appartient de rester mobilisés, en soutien des pouvoirs publics et de notre système de santé, pour promouvoir collectivement les bonnes pratiques sanitaires et sociales (confinement, mesures barrières), et rester vigilants face à la diffusion des fausses informations.

Je reste disponible pour échanger avec vous, et renouvelle mes amicales pensées à chacun d'entre vous.

Bien cordialement,

Françoise Laborde

De : Vezat-Baronia Maryse <maryse.vezat-baronia@elus.cd31.fr>
Envoyé : vendredi 3 avril 2020 10:41
À : VINCINI Sebastien
Objet : Message de soutien de vos Conseillers départementaux
Pièces jointes : Numéros utiles.jpg



Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Nous vivons une période exceptionnelle avec la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire afin de faire face à l'épidémie du Coronavirus. Tous les services publics, à leurs échelles respectives, sont totalement mobilisés pour répondre aux enjeux. Ainsi, le Département a engagé des mesures urgentes de soutien notamment au BTP et aux associations. Une permanence téléphonique est également assurée afin de répondre aux demandes sociales.

Dans la gestion de cette crise, l'échelon communal effectue un travail remarquable au plus près des citoyens : les élus municipaux en étant présents sur le terrain tout comme les agents territoriaux qui assurent la continuité du service public.

Nous savons que chacun d'entre vous, dans ces moments difficiles, assurez et accompagnez au mieux l'urgence des situations qui vous sont remontées et que vous devez gérer : difficultés des familles, difficultés sociales, difficultés économiques, état civil, ...

Nous souhaitons vous assurer de tout notre soutien dans ce moment exceptionnel.

Nous sommes également à votre entière disposition afin de vous accompagner, d'être votre relais auprès des organismes tiers, ou pour toute demande que vous auriez à nous formuler. Nous sommes également à votre écoute pour toutes les informations que vous souhaiteriez nous remonter de vos communes.

Enfin, vous trouverez ci-joint une infographie avec tous les numéros utiles des permanences mises en place par le Conseil départemental.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de notre entier dévouement.

Maryse VEZAT-BARONIA et Sébastien VINCINI

Conseillers départementaux du canton d'Auterive

NUMÉROS UTILES

HAUTE-GARONNE



PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

QUESTIONS URGENTES ET PRISES DE RDV

05 34 57 35 01 / 05 34 57 35 14

Les consultations d'enfants (non malades) ont lieu à la MDS de Borderouge du lundi au vendredi de 9h à 13h **uniquement sur rdv**. Permanence téléphonique de 14h à 17h.



MAISON DÉPARTEMENTALE DES ADOLESCENTS (MDA)

05 34 46 37 64

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h.



DROITS DES FEMMES

▶ CENTRE DÉPARTEMENTAL DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CDPEF)

CONSULTATIONS URGENTES, PERMANENCE

05 62 13 23 77

Urgences liées à la contraception et pour IVG de 9h à 13h **uniquement sur rdv**. Permanence téléphonique (anonyme et gratuit) de 14h à 17h.

▶ ARRÊTONS LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

3919 (ou SMS au 114)

Plusieurs solutions de signalement : appeler au 3919, envoyer un SMS au numéro d'alerte 114 ou bien se rendre directement en pharmacies et supermarchés.



PROTECTION DE L'ENFANCE

ALLÔ ENFANCE EN DANGER

119 (ou SMS au 114)

Plusieurs solutions de signalement : appeler au 119, envoyer un SMS au numéro d'alerte 114 ou bien contacter une MDS.

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE SOLIDAIRE

accueil-urgencesolidaire31@anras.fr

URGENCE SOCIALE

05 34 33 41 66

Questions autour de l'enfance et de la famille.



TÉLÉASSISTANCE 31

05 34 33 39 58 / 05 34 33 39 34



MDPH 31

05 34 33 14 00

(privilégier : **mdph@cd31.fr**)



MAISONS DES SOLIDARITÉS (MDS)

▶ ZONE DE TOULOUSE

05 34 57 35 01

Ce numéro regroupe les MDS de Soupetard, Borderouge et Minimes.

▶ ZONE SUD TOULOUSAIN

05 34 27 34 58 (2 et 3 avril)

05 62 00 98 10 (6 > 10 avril)

Ces numéros regroupent les MDS d'Auterive, Carbonne, Cazères, Frouzins et Muret.

▶ ZONE NORD TOULOUSAIN

05 61 71 03 50

Ce numéro regroupe les MDS de Biagnac, Colomiers, Tournefeuille, La Salvetat, Aucamville, Bouloc et St-Jean.

▶ ZONE LAURAGAIS

05 61 24 92 20

Ce numéro regroupe les MDS de Castanet et Villefranche.

05 61 24 92 20 (> 7 avril)

05 62 16 46 25 (8 > 10 avril)

Ces numéros regroupent les MDS de Balma et Revel.

▶ ZONE COMMINGES PYRÉNÉES

05 62 00 98 10

Ce numéro regroupe les MDS de Saint-Gaudens, Salles-du-Salat et Cierp-Gaud.



HAUTE-GARONNE SUBVENTIONS

05 34 33 17 17

Permanence du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h. Envoyez un mail à **alde.assos@cd31.fr** pour tout traitement de dossiers de demandes de subventions exceptionnelles.



URGENCES SOCIALES

05 34 33 42 35 : accès aux droits

05 34 33 12 73 : établissements PAPH

05 34 33 40 48 : aide à domicile

05 34 33 39 58 / 05 34 33 39 34 : droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Appel d'urgence pour sourds et malentendants

0 800 130 000

NUMÉRO VERT NATIONAL COVID-19 OUVERT 24H/24 ET 7J/7

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18

Contactez votre médecin traitant avant de vous rendre dans un centre de consultation COVID-19

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Et un peu de poésie...

Daniel Pennac est écrivain. Il est né à Casablanca et vit à Paris. Dans cette lettre adressée à une jeune femme croisée dans le métro avant le confinement, il célèbre avec tendresse, les vertus libératrices de la lecture.

Lettre de Daniel Pennac à une jeune lectrice du métro © Getty / Eva-Katalin

Paris, le 7 avril 2020

A une jeune fille qui lisait dans le métro

Ma toute belle,

Tu es, je crois, mon dernier souvenir de métro. De ces temps où nous pouvions nous déplacer tous ensemble, avant que corona ne nous enferme chez nous.

Ligne 6, tu étais assise en face de moi et tu lisais *La guerre et la paix* de Tolstoï. A en juger par l'épaisseur de ce qui te restait à lire, tu devais être en pleine bataille de Borodino. A cette seconde où le prince André attend l'explosion de l'obus qui tourne en crachotant à ses pieds et qui le tuera. Tu pouvais avoir dix-huit ans. Dans tes yeux de lectrice l'ardeur disait clairement que tu manquerais ta station. Tu lisais pour toi-même, tu lisais pour Tolstoï, mais tu lisais aussi contre le métro, contre le boulot, contre tout ce qui prétendait te priver d'être.

Ce que tu lisais je l'avais lu plus d'un demi-siècle avant toi et je m'en souvenais encore. Est-ce la mort ? se demande le prince André en regardant l'obus fuser si près de lui. Et voilà que pour la première fois il s'intéresse aux herbes qui frémissent, à l'air qu'il respire. Voilà que pour la première fois peut-être, il se sent absolument vivant. Il ne veut pas mourir. Pourtant, à l'officier qui, près de lui, se jette à plat ventre pour ne pas être blessé, il dit : Un peu de dignité, voyons ! Une phrase de ce genre. Et l'obus explose.

Eh bien voilà, ma pitchounette, l'obus a explosé. Il fallait nous y attendre. A force d'attiser le feu sous la cocotte-minute, Boum ! On y a tous eu droit. Chacun confiné chez soi sur toute la surface de la planète, mais désireux de vivre encore, comme le prince André. Plus de boulot, plus de métro. Plus que soi. Et tous occupés à espérer.

A espérer quoi, au fait ?

Dans mon cas à espérer que tu puisses un jour raconter ça à des enfants.

"Mes petits, dans les années 20, pendant ce foutu confinement dû au corona virus, j'ai découvert que la lecture sauvait de tous les enfermements. Un matin sur France inter, un type a raconté que le philosophe Antonio Gramsci lisait Kipling et Anna Karenine pour s'évader des prisons de Mussolini, que Soljénitsyne, l'auteur de L'archipel du Goulag, écrivait et lisait contre le bagne et le cancer, que le Chinois Dai Sijie s'était sauvé de son camp de rééducation en lisant Balzac, que, pour ne pas devenir fou, l'otage Jean-Paul Kaufmann avait relu indéfiniment le deuxième volume de Guerre et Paix.

Ce jour-là, les enfants, j'ai donné rendez-vous aux 28 locataires de mon immeuble pour deux heures de lecture quotidienne. Je me suis assise sur mon palier et je leur ai lu Cent ans de solitude, le roman de Gabriel Garcia Marquez. Une heure le soir, une heure le matin, juste avant qu'ils ne s'endorment et juste après qu'ils se réveillent. Je n'irai pas jusqu'à dire que ce furent les cent plus belles années de nos vies, mais en tout cas ce ne fut pas du temps perdu.

Voilà ma toute belle, je pense qu'un jour tu raconteras ça aux jeunes générations. En attendant, j'embrasse ton beau visage de lectrice. Vivent toi et ton futur.

Daniel Pennac



Et enfin...

Le temps viendra de faire la fête en toute sécurité, nous nous y emploierons, nous les élus, notamment lors de la mise en place du Conseil Municipal, élection du Maire et de ses Adjointes, lorsque les autorités le permettront, et définiront les dates de ces mises en place.

Acceptez nos Respectueuses et Fraternelles Salutations...

Acceptez nos Respectueuses et Fraternelles Salutations...
définiront les dates de ces mises en place.